



Règlement Risouxloppet:

Article 1- La Risouxloppet.

La Risouxloppet est une course populaire, qui se déroulera le vendredi 31 décembre 2021, à 10 heures, au stade de la Côte Feuillée à Chauvigney. Deux distances seront proposées, en style libre, 25 km et 12,5 km. Le départ sera donné en ligne sur une piste de 12,5 km. Un parcours de repli est prévu sur le site du Pré-Poncet.

Article 2- Titres FFS

La licence, la carte neige ou un ticket course est obligatoire, ainsi qu'un certificat médical de moins d'un an le jour de la course. Les licenciés étrangers doivent prendre un ticket course. L'âge minimum pour participer est de 18 ans pour le 25 km et de 16 ans pour le 12,5 km

Article 3- La piste

Piste de 12,5 km à parcourir deux fois pour le 25 km et une fois pour le 12,5 km. La piste est tracée en style libre avec une trace à droite, balisée par des fanions. Départ en masse sur deux lignes (minimum suivant le nombre d'inscrits). Ligne élite pour les hommes ayant moins de 120 points FFS et pour les dames ayant moins de 200 points FFS.

Article 4 - Engagement

Tout participant doit remplir un bulletin d'inscription, y joindre le règlement, une copie de sa licence et de son certificat médical. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte. Le coût est de 16€ pour le 25 km et de 12€ pour le 12,5 km. Vous pourrez vous inscrire sur place le jeudi 30 décembre de 16 heures à 17 heures sans majoration. Vous pourrez vous inscrire sur place le matin de la course de 8 heures à 9 heures avec une majoration de 5€. Les inscriptions seront closes à 9 heures. Les dossards non rendus seront facturés 80€.

Article 5 - Disqualification

Tout participant sera disqualifié s'il change de ligne de départ, s'il n'effectue pas l'intégralité du parcours, s'il ne passe pas aux différents points de contrôle.

Article 6 - Règlementations

Les réclamations devront être faites par écrit et remises au comité d'organisation 10 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent, accompagnées de la somme de 30€. Cette caution ne sera remboursée que si la réclamation est approuvée par le comité d'organisation.

Article 7 - Annulation

Aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation les droits d'inscription seront partiellement remboursés sur simple demande écrite accompagnée d'une enveloppe timbrée. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer le montant du remboursement en fonction des circonstances? comme de modifier le présent règlement en cas de besoin et de prendre toute décision dans les cas non prévus.

Article 10 - Droit à l'image

Les photos prises dans le cadre de la compétition pourront être utilisées par les organisateurs pour la promotion de la manifestation. En signant le règlement les participants abandonnent leurs droits sur ces photos.

Article 11 - Dispositions sanitaires anti-covid

Tous les coureurs doivent être en possession d'un pass-sanitaire le jour de la course. Les coureurs devront rentrer dans le stade départ avec un masque ou un tour de cou faisant masque, le porter sur les 200 premiers mètres, et l'avoir sur eux tout au long de la course, pour le mettre en cas d'arrêt aux ravitaillements.

Article 12 - Classement et récompenses

Un classement "scratch hommes" sera établi pour le 25 km et pour le 12,5 km. Un classement "scratch dames" sera établi pour le 25 km et pour le 12,5 km. Les récompenses seront attribuées selon le tableau ci-dessous:

| | 25 km H | 25 km D | 12,5 km H | 12,5 km D |
|-------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| 1er | 150 euros | 70 euros | 100 euros | 60 euros |
| 2ème | 100 euros | 50 euros | 50 euros | 30 euros |
| 3ème | 70 euros | 30 euros | 30 euros | 20 euros |